

| |
|---|
| Relevé de décisions Conseil d'Administration Du C.C.A.S de Lomme Du 14 juin 2024 |
|---|

Sous la présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE.
Monsieur Alain GRILLET.
Monsieur SURRANS.
Madame Khadidiatou VENIAT.
Monsieur Jean-Pierre STAELENS.

Excusés :

Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS.
Monsieur Arnaud DESLANDES.
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.
Monsieur Arnaud MARCHAND

Assistaient :

Monsieur Mehdi BOUKERROU Directeur Général des Services.
Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.
Madame Aurélie AVRIL, Directrice Ville Entreprenante et Solidaire
Madame Laurine MERLIER, Directrice Finances et Marchés.
Monsieur Maxime BROUTIN, Responsable du service Finances et Marchés.
Madame Frédérique LAGARDE, Responsable du service Ressources Humaines.

2024/14 : Approbation du Compte de Gestion 2023- Budget Principal.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal, conforme au Compte Administratif de la collectivité. Monsieur le Trésorier Principal donne les détails du Compte de Gestion 2023.

Adoptée à l'unanimité

2024/15 : . Approbation du Compte de Gestion 2023 – SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte de Gestion 2023 du SSIAD, conforme au Compte Administratif de la collectivité. Monsieur le Trésorier Principal donne les détails du Compte de Gestion 2023.

Adoptée à l'unanimité

2024/16 : . Approbation du Compte de Gestion 2023 – Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte de Gestion 2023 de l'Accueil de Jour, conforme au Compte Administratif de la collectivité. Monsieur le Trésorier Principal explique les enjeux modestes et les résultats cumulés.

Adoptée à l'unanimité

2024/17 : . Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Principal.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte Administratif 2023 du Budget Principal, conforme au Compte de Gestion qui vient d'être présenté.

Madame Claudie LEFEBVRE ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

2024/18 : Approbation du Compte Administratif 2023 – SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte Administratif 2023 du SSIAD, conforme au Compte de Gestion qui vient d'être présenté.

Madame Claudie LEFEBVRE ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

2024/19 : Approbation du Compte Administratif 2023 – Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte Administratif 2023 de l'Accueil de Jour, conforme au Compte de Gestion qui vient d'être présenté.

Madame Claudie LEFEBVRE ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

2024/20 : Affectation des résultats 2023 – Budget Principal et correction d'une erreur sur un exercice antérieur.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération. Explication de la section investissement et du fonctionnement.

Précision de la correction à effectuer dans le cadre de la clôture des comptes du budget de l'EHPAD Gilbert Forestier et de l'intégration des soldes des comptes dans le Budget Principal du CCAS, le compte 1678 présentant un solde créditeur anormal de 0.02 euros.

Adoptée à l'unanimité

2024/21 : Affectation des résultats 2023 – SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération, qui reste provisoire, le définitif sera connu dès le retour de l'ARS.

Adoptée à l'unanimité

2024/22 : Affectation des résultats 2023 – Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération, le déficit de fonctionnement est apuré en partie par la réserve de compensation.

Adoptée à l'unanimité

2024/23 : Budget supplémentaire 2024 – Budget Principal.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Budget supplémentaire 2024 du budget principal. Concernant le fonctionnement il permet notamment de compenser la masse salariale des agents de l'Espace de Vie Sociale, dont une partie pour le remboursement de la masse salariale de cinq agents mis à disposition par la Ville.

Ces inscriptions témoignent de la volonté de mettre en œuvre une bonne gestion du CCAS, permettant d'anticiper les risques financiers et d'identifier les marges de manœuvre pour faire évoluer la politique d'action sociale vers plus de qualité de services dans le contexte économique et social actuel particulièrement difficile pour les populations les plus défavorisées.

Pour l'investissement le budget primitif avait été équilibré par la subvention de la Ville de Lomme pour le financement des travaux du nouveau local qui hébergera prochainement le SSIAD et le service Action Sociale.

Adoptée à l'unanimité

2024/24 : Budget supplémentaire 2024 – SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Budget supplémentaire 2024 du SSIAD, équilibre financier
Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/25 : Budget supplémentaire 2024 – Accueil de Jour.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Budget supplémentaire de l'Accueil de Jour.
Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/26 : Recueil tarifaire 2024 – Création de tarifications.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le recueil tarifaire 2024.

Ce recueil reprend et actualise l'ensemble des tarifs actuellement applicables à ces services fixés par de précédentes délibérations. Il sera actualisé par délibération pour chaque évolution proposée de tarif.

Adoptée à l'unanimité

2024/27 : Déménagement des services du CCAS – Mandat de Maîtrise d'ouvrage.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Le CCAS de Lomme est confronté à la nécessité de relocaliser le service du SSIAD, actuellement hébergé dans les locaux de l'AFEJI, pour lesquels la convention d'occupation prend fin au 31/12/2024.

Cette délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de ce mandant de maîtrise d'ouvrage.

Adoptée à l'unanimité

2024/28 : Admissions en non-valeur et en créances éteintes.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération, présentation des listes de demande d'admissions en créances éteintes.

Adoptée à l'unanimité

2024/29 : Constitution de provisions.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération. Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent très probables.

Adoptée à l'unanimité

2024/30 : Financement Action Plie.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

C'est une délibération récurrente.

Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/31 : Avenant à la Convention 2022-2024 entre le PCB et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération. En 2022, la convention a été renouvelé pour une durée de 3 ans, le terme « Prime Ségur » figurant dans la convention est inapproprié pour justifier l'augmentation du forfait des PCB. Il a été remplacé par « Crédits Complémentaires ».

Adoptée à l'unanimité

2024/32 : Convention entre la CPAM de Lille et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

C'est une délibération récurrente.

La CPAM a modifié sa convention en conformité avec la CNIL et crée un nouveau portail pour les partenaires afin de « favoriser ensemble l'accès à l'information, aux droits et aux soins des publics vulnérables ».

Adoptée à l'unanimité

2024/33 : Prise en charge « frais d'obsèques ».

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Prise en charge des frais d'obsèques, inclut dans le règlement.

Délibération récurrente.

Adoptée à l'unanimité

2024/34 : Convention de partenariat Maison de quartier – CIBB.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

C'est une délibération récurrente.

Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/35 : Adoption d'un règlement intérieur pour les Maisons des Solidarités.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Création d'un règlement intérieur pour la Maisons des Solidarités afin de garantir un bon fonctionnement, il devient nécessaire de se doter d'un document de référence.

Adoptée à l'unanimité

2024/36 : Convention de partenariat entre le Crédit Mutuel et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Il s'agit d'un renouvellement de convention afin de lutter contre l'exclusion bancaire aux personnes disposant de faibles ressources ou rencontrant des difficultés temporaires liées à leur statut professionnel, à leur état de santé ou à un accident de la vie.

Adoptée à l'unanimité

2024/37 : Avenant à la Convention Insertion et Emploi entre le Département du Nord et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Dans l'avenant, ci-annexé, le Département du Nord accorde le versement du financement pour les actions menées par le CCAS de Lomme pour l'insertion et l'emploi des habitants de Lomme en situation de RAS.

Adoptée à l'unanimité

2024/38 : Convention de partenariat entre l'Auberge de Jeunesse « Stéphane HESSEL » et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Dans le cadre de sa politique en matière d'aides aux familles et aux jeunes en difficulté, la Commune souhaite mettre en place des logements d'urgence avec l'Auberge de Jeunesse « Stéphane HESSEL »

Adoptée à l'unanimité

2024/39 : Cession à titre gratuit d'un véhicule du CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Le CCAS de Lomme souhaite procéder à la cession à titre gratuit d'un véhicule au bénéfice de la Ville de Lomme, ce véhicule ne correspondant plus à l'utilisation adéquate pour le CCAS qui doit transporter des colis en nombre.

Adoptée à l'unanimité

2024/40 : Partenariat entre l'établissement d'Hospitalisation à Domicile (HOPIDOM) et le CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

C'est une délibération récurrente.

Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2024/41 : Convention 2024 entre l'ANDES et le CCAS de Lomme pour l'utilisation du Fonds d'Aide à l'Alimentation Durable (FAAD).

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

L'utilisation du FAAD doit être, chaque année, justifiée auprès de l'ANDES et ne peut servir qu'à l'acquisition de produits alimentaires ciblés, essentiellement des produits bio ou bénéficiant de FAAD présentée en pièce jointe.

Adoptée à l'unanimité

2024/42 : Convention 2024 entre l'ANDES et le CCAS de Lomme pour l'utilisation du Crédit National des Epicerie Solidaires (CNES).

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

L'utilisation du CNES doit être, chaque année, justifiée auprès de l'ANDES et ne peut servir qu'à l'acquisition de produits ciblés, essentiellement dans le domaine alimentaire et l'hygiène.

Adoptée à l'unanimité

2024/43 : Convention de prêt d'un logement d'urgence par les CCAS de Lomme.

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Dans le cadre de sa politique en matière d'aides aux familles en difficultés, la Commune souhaite mettre en place des logements d'urgence, le CCAS participant à cette action, va signer un bail avec le bailleur social Vilogia pour obtenir un logement social de type 4 permettant d'héberger de façon ponctuelle des familles en situation d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

2024/44 : Mise à disposition d'agents Communaux auprès du CCAS de Lomme. Information du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lomme

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

C'est une mise à disposition de 5 agents Communaux auprès du CCAS de Lomme, ils œuvrent quotidiennement pour piloter et animer les actions des deux structures de la Maison des Solidarités Marais et Mitterrie.

Adoptée à l'unanimité

Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS de Lomme : 8 octobre 2024.

Publié le 22 octobre 2024